



Déclaration préliminaire au CSA FS PJJ du 1^{er} juin 2023

Madame la Présidente du CSA,

Toutes les organisations syndicales représentatives des personnels de la PJJ refusent de siéger ce jour à ce CSA PJJ en formation spécialisée.

Depuis le 19 janvier 2023, nous sommes unitairement mobilisé.es contre la réforme des retraites imposée par le gouvernement, alors que plus de 70 % de la population s’y oppose.

Une nouvelle journée de grève et de mobilisation est prévue le mardi 6 juin, à la veille du vote par l’Assemblée nationale d’un nouveau texte qui conteste l’âge de départ en retraite à 64 ans. Ce sera la première fois que les parlementaires pourront s’exprimer sur cette réforme. Il y a donc un enjeu démocratique essentiel.

À la PJJ aussi les personnels refusent cette réforme injuste et brutale et n’acceptent pas de travailler deux années de plus.

En revanche, dans un contexte de dégradation des conditions de travail, elles et ils exigent l’ouverture de négociations, en présence de la directrice de la PJJ lors d’une audience spécifique consacrée exclusivement à cette question.

L’ensemble des organisations syndicales revendiquent l’abrogation de la loi sur les retraites, le dégel du point d’indice et l’augmentation des salaires.

Les cinq syndicats représentatifs à la PJJ appellent tous les personnels à participer massivement à la journée unitaire interprofessionnelle du 6 juin 2023, à laquelle s’associent toutes les organisations ainsi que celles de la jeunesse.